

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le mercredi 15 du mois de septembre à 19 heures, le conseil municipal de la commune de La Roquebrussanne, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de son Maire, Monsieur Michel Gros.

Date de la convocation du Conseil : 8 septembre 2009

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 14 – **Absents** : 5 - **Représentés** : 3 - **Votants** : 17.

Conseillers Municipaux présents : Mesdames et Messieurs

Michel Gros, Alain Sanglier, Letizia Camier, Lionel Brouquier, Marinette Nano, Luc Verney, Suzanne Baudino, Marie-Paule Scalisi, Michel Veroux, Nathalie Wetter, Odile Guillerm, Jeannette Lesou, Frédéric Le Mort, Denis Carel.

Conseillers Municipaux représentés :

Monsieur Jean-Baptiste Hamiti	représenté par Madame Jeannette Lesou
Monsieur Gaël Barrial du Breuil	représenté par Monsieur Alain Sanglier
Monsieur Gérard Pompey	représenté par Madame Marinette Nano

Conseillers Municipaux absents : Messieurs

Lionel Nicolas, Christophe Pedoussaut.

Secrétaire de séance : Monsieur Lionel Brouquier.

Question inscrite à l'ordre du jour :

- 1) Autorisation de signer le marché de travaux pour la réhabilitation de la rue Clemenceau

Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du vendredi 21 août 2009.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Veroux :
il était absent lors du conseil, mais ayant donné une procuration, il souhaite s'abstenir pour l'objet n°13 (délibération de soutien à l'O.N.F.). Le secrétaire de séance, Monsieur Brouquier, fait remarquer que cela n'a pas été précisé au moment du vote de Madame Scalisi.

**Objet n° 1 : Autorisation de signer le marché de travaux
pour la réhabilitation de la rue Clemenceau et de ses abords0**

Après une consultation ouverte organisée selon une procédure adaptée, en application de l'article 28 du Code des marchés Publics, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec la Société SAS MONTI NANNI, l'acte d'engagement du marché de travaux de requalification de l'avenue Clémenceau et de ses abords pour les montants suivants :

Tranche ferme	1 366 982,55 euros T.T.C.
Tranche conditionnelle	153 050,33 euros T.T.C.
Option	54 709,82 euros T.T.C.
Tranche ferme + conditionnelle + option	1 574 742,70 euros T.T.C.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

à la majorité,

par seize voix POUR et une ABSTENTION (Madame Nano),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement du marché public de travaux de réhabilitation de la rue Clémenceau et de ses abords.

DIT que les crédits correspondants sont ouverts dans le budget de la commune et dans le budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h46.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE MAIRE,

LIONEL BROUQUIER

MICHEL GROS